

**ATTESTATION DE CHARTE D'ENGAGEMENTS VOLONTAIRES  
DE REDUCTION DES EMISSIONS DE CO<sub>2</sub>  
DES TRANSPORTEURS ROUTIERS DE VOYAGEURS**



**Montpellier, le 14/05/18**

**ATTESTATION**

Je soussigné Frédéric GUILLOT, directeur régional délégué de l'ADEME Occitanie, atteste que l'entreprise AUTOCARS ORTET située à ZA Bordegrosse, à MONDAVEZAN (31220) est bien engagée dans la démarche « Objectif CO2, les transporteurs s'engagent ».

L'indicateur de performance de l'entreprise au regard de ses émissions de CO2 équivalent<sup>i</sup> est évalué à 29.2 gCO2 au voyageur.km.

La réduction d'émissions de CO2e sur 3 ans prévue par l'entreprise AUTOCARS ORTET après 3 ans d'engagement est de 28.3 tonnes.

Objectif CO2 est un programme initié par le Ministère de la Transition écologique et solidaire et l'ADEME en partenariat avec les fédérations et organisations professionnelles du transport et de la logistique.

Attestation réalisée le 14 mai 2018, pour servir et valoir ce que de droit.

A handwritten signature in blue ink, consisting of several loops and a long horizontal stroke, identifying Frédéric Guillot.

**Frédéric GUILLOT**

**Directeur Régional Délégué ADEME**

<sup>i</sup> Les facteurs d'émissions utilisés dans l'outil de calcul Objectif CO2 sont en CO2 équivalent (CO2e): ils prennent en compte d'autres gaz à effet de serre que le CO2, comme le méthane (CH4), l'oxyde nitreux (N2O), les hydrofluorocarbones (HFC), les plus courants dans le secteur du transport. Ils prennent également en compte les émissions lors des phases amont et de combustion de l'énergie considérée.